Réflexion sur l'euthanasie

Depuis plusieurs années, le débat sur la légalisation de l'euthanasie est régulièrement réactivé par la presse et les milieux politiques. Indépendamment de tout débat politique, il semble évident que cette question doit être soumise à notre réflexion dans le cadre du Comité d'Ethique de l'UBF d'une part, mais également à l'UBF dans son ensemble, pour permettre de nous positionner dans le débat public. Débattre d'un tel sujet nécessite non seulement de connaître les lois en vigueur dans notre pays, mais également les enjeux humains et éthiques des prises de décision liées à l'accompagnement de la fin de vie.

Le rapport, rédigé par le Comité d'éthique de l'UBF, concernant les questions autour de l'euthanasie, se propose de poser les bases pour une réflexion. Il n'est en aucune façon exhaustif, il donne des repères pour clarifier notre compréhension et de nous forger une opinion. Il comporte deux points principaux : la notion d'euthanasie et les principaux points de la loi Leonetti.

La notion d'euthanasie

Le rapport publié par l'Observatoire national de la fin de vie (ONFV) du 14 février 2012, nous permet de prendre conscience que la notion même d'euthanasie n'est pas clairement définie. Interdite en France, mais légalisée dans d'autres pays européens, elle se doit, cependant, d'être clairement différenciée du suicide assisté, de la limitation et de l'arrêt des traitements, de l'intensification de traitements antalgiques ou sédatifs.

La Loi Leonetti

Cette loi, en vigueur en France depuis 2005, renforce le droit des malades, permet l'expression de la volonté des malades grâce aux directives anticipées, invite à nommer une personne de confiance et régit les règles et procédures applicables pour une prise de décision collégiale concernant les traitements, qu'ils soient curatifs ou palliatifs.

Conclusion

Il semble intéressant, au vu de la complexité des différents paramètres qui rendent chaque situation singulière et, bien évidemment, des enjeux éthiques concernant les conditions du mourir en France, qu'un ou plusieurs temps de réflexion soient organisés à l'UBF.

Cela permettrait de dégager un ou des avis éclairés, prenant en considération la pluralité des visions bouddhistes, afin de pouvoir nous positionner dans le débat public auquel nous pourrions être invités à participer.